

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MARDI 17 MARS 2009
à 19h00

L'an deux mille neuf, le mardi dix sept mars, à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Peillon, à la salle de la Sousta, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, conseiller général des Alpes-Maritimes, Maire de Contes.

Etaient présents : Messieurs Francis Tujague, Pierre Donadey, Marc Morini, Michel Lottier, Pierre-Charles Maria, Maurice Lavagna, Jean Nicolas, Claude Cristini, Noël Albin, Edmond Mari, Christian Dragoni, Bernard Barraja, Mesdames Martine Brun, Anne-Marie Clapier, Evelyne Laborde, Monsieur Nicolas Mouchnino, Madame Anne-Marie Sambe, Messieurs Jean-Michel Raschi, Pierre Butchiax, Madame Danielle Mocanu, Monsieur Jacques Saulay, Madame Geneviève Bach, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Christian Carletto, Madame Marie-José Sola, Messieurs Jean-Claude Vallauri, Raphaël Simon, Gilles Reynaud, André Gal, Jean-Marie Franco, Alain Giordan, Madame Sylvie Gantelme et Monsieur Michaël Albin formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Guidi représenté par Monsieur Jean-Michel Raschi, Madame Ghislaine Peronnet représentée par Monsieur Claude Cristini, Madame Anita Bernard représentée par Monsieur Edmond Mari, Madame Françoise Lemaire représentée par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Antoine Curau représenté par Monsieur Christian Carletto, Monsieur Michel Calmet représenté par Monsieur André Gal, Monsieur Charles Robaut représenté par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Georges Blanc représenté par Madame Sylvie Gantelme.

Absents excusés : Madame Anne-Marie Dubois, Monsieur Richard Dersahakian

Monsieur Michaël Albin a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008
- 2/ Compte administratif 2008 et Compte de gestion du receveur communautaire
- 3/ Budget prévisionnel 2009
- 4/ Délibérations financières
 - Vote du taux de la taxe professionnelle
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux par commune
 - Dotation de solidarité
 - Vote des subventions aux associations chargées de mettre en oeuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse
- 5/ Personnel communautaire
 - Tableau des effectifs : création de postes
- 6/ Enfance et jeunesse
 - Structure multi accueil de L'Escarène : acquisition du terrain d'implantation
 - Acquisition d'un local communautaire à l'Escarène
 - Evolution du projet de structure multi accueil à Blausasc
- 7/ Marchés et travaux
 - Le point sur les travaux pour l'année 2009
 - Salle maison musique et danse : avenants au lot 5 (menuiserie, bois)
- 8/ Aménagement du territoire : acquisition de parcelles de terrain à Chateauneuf Villevieille
- 9/ Déchets ménagers : acquisition de terrains pour l'opération déchetterie : modification du prix d'achat des terrains Cecatto
- 10/ Statuts de la communauté de communes : modification de la compétence « Création d'équipements culturels et sportifs »
- 11/ Avis sur les révisions simplifiées du POS de la commune de Blausasc
- 12/ Information sur les décisions prises par le bureau communautaire

Le président ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008

Mis aux voix le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2008

Conformément à la législation en vigueur, le président quitte la séance qui est alors présidée par Monsieur Pierre Donadey, premier vice président.

Ce dernier passe la parole à Monsieur Michel Lottier qui donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, soit 8 593 983,57 € de dépenses et 10 523 912,01 € de recettes, réparties en cinq secteurs :

- Services généraux : 287 005,69 € ont été réalisés en dépenses et 1 104 995,41 € en recettes ;
- Collecte et traitement des déchets, 2 901 950,37 € ont été réalisés en dépenses et 2 735 726,63 € en recettes ;
- Enfance et jeunesse : 1 396 223,27 € ont été réalisés en dépenses et 603 503,27 en recettes ;
- TP et versement aux communes : 3 992 042,00 € d'attribution de compensation ont été versés et, pour les recettes, 6 079 587,00 € ont été perçus, dont 4 770 245,00 € de taxe professionnelle, 1 309 342,00 € de dotation de compensation des EPCI ;
- Voirie communautaire : 16 762,24 € ont été réalisés en dépenses sans recettes afférentes.

Monsieur Michel Lottier poursuit la présentation du compte administratif en détaillant la section d'investissement qu'il s'agisse des programmes d'équipement ou des opérations financières. Concernant plus précisément les équipements, il précise que les opérations prévues n'ont pu être toutes réalisées suite à un certain nombre de difficultés techniques rencontrées et à des problèmes liés au foncier. Les restes à réaliser sont donc importants.

- En dépenses, sur un budget prévisionnel de 10 260 229,86 €, 1 856 918,76 € ont été réalisés, ce qui porte les restes à réaliser à 8 403 311,10 €
- En recettes, sur un budget prévisionnel de 10 260 229,86 €, 2 469 041,75 € ont été réalisés étant précisé que le virement prévu de la section de fonctionnement à celle d'investissement ne peut être effectué qu'après l'adoption du compte administratif.

Monsieur Michel Lottier fait, ensuite, état du résultat de l'exercice qui présente en fonctionnement un excédent de 1 593 568,62 € auxquels il convient d'ajouter 336 359,82 € d'excédent antérieur reporté soit au total 1 929 928,44 €, et en investissement un besoin de financement de 1 644 973,68 € en intégrant les restes à réaliser.

Le compte administratif 2008 est ensuite, mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Le président revient en séance et remercie les membres du conseil pour la confiance qu'ils viennent de lui accorder.

Affectation de l'excédent

Monsieur Michel Lottier propose, conformément aux instructions comptables de la M14, d'affecter à la section d'investissement la somme de 1 644 973,68 €, prise sur les excédents de fonctionnement, afin de combler le déficit et d'équilibrer cette section. Les 284 954,76 € restants seront reportés à la section de fonctionnement du budget primitif 2009.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur communautaire

Monsieur Michel Lottier précise que le compte de gestion, qui n'intègre pas les restes à réaliser, constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Mis aux voix, il est adopté à l'unanimité

Budget prévisionnel 2009

Le président passe la parole à Monsieur Michel Lottier qui donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de la section de fonctionnement. Elles s'élèvent au total à 11 028 000,00 € dont 2 220 000,00 € de virement à la section d'investissement.

La répartition par secteur est la suivante :

- Services généraux : 341 500,00 € de dépenses et 1 174 000,00 € de recettes ;
- Collecte et traitement des déchets, 2 940 300,00 € de dépenses et 2 717 500,00 € de recettes dont 2 538 000,00 € de TEOM ;
- Enfance et jeunesse : 1 401 100,00 € de dépenses avec des subventions aux associations identiques à celles de l'année dernière, et 714 700 € de recettes ;
- TP et reversement aux communes : 6 329 100,00 € de dépenses et 6 421 800,00 € de recettes dont 5 114 796,00 € de taxe professionnelle et 1 306 860,00 € de dotation de compensation des EPCI ;
- Voirie communautaire : 16 000,00 € de dépenses sans recettes afférentes.

Monsieur Michel Lottier poursuit la présentation du budget 2009 en détaillant la section d'investissement qui s'élève en dépenses et en recettes à 16 949 514,46 € avec 16 821 466,74 € consacrées à des dépenses d'équipement dont 8 403 311,10 € de restes à réaliser.

Les recettes proviennent essentiellement des subventions (8 059 807,43 €) et des emprunts (2 840 000,00€) auxquels s'ajoutent l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 644 973,38 €) ainsi que le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (2 503 810,36 €).

Monsieur Jean-Claude Vallauri évoque la situation de l'association ALEJ qui connaît une activité croissante. Avec une subvention maintenue au même niveau qu'en 2008, l'association risque de ne pouvoir y faire face.

Monsieur Michel Lottier précise qu'il s'agit de sommes prévisionnelles qui pourront être réétudiées en cours d'année, si le besoin s'en fait sentir, et faire l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Monsieur Noël Albin souligne que plusieurs séances de travail se sont tenues avec les associations, avant l'élaboration du budget. Outre la politique à mettre en œuvre en matière d'enfance et de jeunesse, les questions financières ont été abordées à partir des moyens disponibles et des économies possibles dans les charges de fonctionnement. Ces économies, rendues nécessaires suite au désengagement de la CAF, ont été étudiées avec le souci de ne pas diminuer les activités, en nombre comme en qualité. La concrétisation de l'extension des accueils de loisirs à toutes les vacances scolaires sur l'ensemble du territoire communautaire en est la preuve. De nouvelles réunions auront, d'ailleurs, lieu avec les associations pour pointer les éventuelles difficultés rencontrées et réajuster les financements en conséquence. Ce qui leur est demandé, aujourd'hui, n'est pas de ralentir ou de limiter les objectifs fixés mais de faire des efforts de gestion éventuellement en utilisant la trésorerie disponible.

Monsieur Pierre Donadey tient à rendre hommage au travail effectué par le président de l'association ALEJ qui œuvre auprès d'un grand nombre d'enfants puisque ses activités sont menées en direction des populations de toutes les communes du canton de L'Escarène (à l'exception de Peille) et de la commune de Berre les Alpes. S'il est vrai que d'autres communes telles Contes et Drap avaient fait d'importants efforts en matière d'enfance et de jeunesse avant la création de la communauté de communes, il importe maintenant d'assurer l'équité sur l'ensemble du territoire du pays des Paillons. Monsieur Pierre Donadey ajoute qu'une nouvelle structure à destination des jeunes devrait être mise en place à la Colombe. Le financement de cette nouvelle activité est donc à étudier.

Monsieur Noël Albin rappelle que toute nouvelle action non intégrée au CEJ signée avec la CAF pour la période de 2007 à 2010 ne sera pas financée et restera donc entièrement à la charge de la commune qui souhaite la créer.

En matière d'équité, le président souligne que la communauté de communes a mobilisé des moyens financiers pour réunir les conditions d'un accueil en centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires sur tout le territoire du pays des Paillons, malgré le désengagement de la CAF. Il ajoute que le dialogue est permanent avec les associations dont le mérite est indéniable. Il n'est donc pas question de ne pas les soutenir dans leurs actions. Toutefois, la situation actuelle qui correspond à un niveau de dépenses équivalent à celui prévu avec le fonctionnement des quatre crèches, alors que seules deux structures sont ouvertes, exige une gestion rigoureuse d'autant plus qu'il faudra assurer l'ouverture prochaine des deux autres crèches dont celle de L'Escarène.

Le président met, ensuite, aux voix le budget primitif 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Délibérations financières

Le président passe la parole à Monsieur Michel Lottier

■ Vote du taux de la taxe professionnelle

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux moyen de la taxe professionnelle communautaire à 19,44% pour l'année 2009, étant entendu qu'il varie selon les communes.

■ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux par commune

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer, pour 2009, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 14,12 % pour toutes les communes.

Monsieur Michel Lottier précise que l'application de ce taux ne permet pas encore d'équilibrer le service de collecte des déchets ménagers qui présente un déficit de 222 800 €.

■ Dotation de solidarité

Considérant que le produit 2009 de la taxe professionnelle à taux constant est en progression par rapport à celui de 2008 et permet à la communauté de communes, après avoir assuré ses compétences tant en matière d'investissements que de fonctionnement, après avoir versé l'attribution de compensation aux communes, de disposer d'un solde, il est proposé de porter le montant de la dotation de solidarité pour l'exercice 2009 à 15 € par habitant, soit pour chaque commune :

Commune	Nombre d'habitants (recensement 2006)	Dotation de solidarité communautaire 2009
BENDEJUN	909	13 635
BERRE LES ALPES	1 266	18 990
BLAUSASC	1 383	20 745
CANTARON	1 204	18 060
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	831	12 465
CONTES	6 921	103 815
DRAP	4 494	67 410
L'ESCARENE	2 278	34 170
LUCERAM	1 244	18 660
PEILLON	1 330	19 950
TOUËT DE L'ESCARENE	283	4 245
Total	22 143	332 145

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

■ Vote des subventions aux associations chargées de mettre en oeuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur Michel Lottier donne le détail des subventions allouées aux associations auxquelles la communauté de communes a confié les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Petite Enfance du Pays des Paillons (PEPP) : 350 000 €
- Office communal de la jeunesse de Contes (OCJ) : 280 000 €
- Office municipal de la jeunesse, de la culture et des loisirs de Drap (OMJCL) : 480 000 €
- Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) : 90 000 €

Mise aux voix, elles sont adoptées à l'unanimité, le président étant autorisé à signer les conventions de partenariat avec les dites associations.

Monsieur Michel Lottier informe que la commune de Blausasc a mis à la disposition de l'association ALEJ un nouveau local qui vient d'être restauré, avec une cave pour stocker son matériel.

■ Extension de l'assujettissement à la TVA de l'exploitation des Garfes à toutes les exploitations agricoles communautaires

Monsieur Michel Lottier rappelle que l'opération de la ferme des Garfes a été assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il propose de demander à la direction des services fiscaux l'extension de l'assujettissement à la TVA à toutes les exploitations agricoles qui seront réalisées sur le territoire communautaire puis mises en location avec un fonctionnement assuré en gestion déléguée.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

■ Assujettissement à la TVA des salles polyvalentes et de spectacles communautaires

Conformément au Code Général des Impôts qui indique que certaines opérations des collectivités territoriales sont assujettissables à la TVA, Monsieur Michel Lottier propose de demander également à la

direction des services fiscaux d'assujettir à la Taxe sur la Valeur Ajoutée les futures salles polyvalentes et de spectacles qui seront réalisées sur le territoire communautaire puis mises en location avec un fonctionnement assuré en gestion déléguée.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Personnel communautaire :

▪ Tableau des effectifs

Le président fait état du nombre de postes ouverts, catégorie par catégorie, et des postes pourvus. Il précise qu'au cours de l'année 2009 du personnel sera recruté au service comptabilité, en remplacement de l'agent de la commune de Contes dont le travail pour la communauté de communes était facturé sous forme de prestation de service. Il conviendra également d'embaucher un agent pour assurer le fonctionnement de la Maison de la musique et de la danse, et de renforcer l'équipe de collecte des déchets ménagers.

Le conseil communautaire arrête, à compter du 1^{er} avril 2009, le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont temps non complet	Effectifs pourvus	Non pourvus
Filière administrative					
Attaché	A	1	0	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	0	1
Filière technique					
Technicien supérieur	B	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	0	3	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	10	0	6	4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	12	2	10	2
Filière animation					
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0
Total général		31	2	24	7

▪ Crédit d'un poste d'agent chauffeur VL polyvalent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le président propose le recrutement en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) d'un agent chauffeur VL polyvalent pour exécuter divers travaux dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et des encombrants. Bien que ces contrats aidés soient limités dans le temps (6 mois renouvelables une fois), l'objectif, précise-t-il, est à terme de conserver le salarié s'il convient au poste occupé.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfance et jeunesse

Le président passe la parole à Monsieur Noël Albin

▪ Structure multi accueil de L'Escarène : acquisition du terrain d'implantation

Après avoir rappelé le programme communautaire en matière de petite enfance, Monsieur Noël Albin se félicite de l'avancée des opérations de réalisation des deux structures multi accueil projetées l'une sur Blausasc et l'autre sur L'Escarène. Concernant cette dernière, il indique que la commune de L'Escarène a souhaité modifier son lieu d'emplacement, initialement au lieudit le Castel, proposant aujourd'hui de la réaliser sur un terrain appartenant au conseil général, situé au plateau de la Gare, à proximité directe du futur pôle multimodal. D'une superficie d'environ 6 000 m², ce terrain pour lequel un certificat d'urbanisme positif a, d'ores et déjà, été délivré en vue de la réalisation d'une structure multi accueil, pourra également accueillir d'autres équipements publics tels une salle polyvalente. Particulièrement bien placé et facile d'accès, il est actuellement peu valorisé, servant de dépôt aux services de la SDA. L'implantation dans ce secteur de bâtiments publics de qualité ne peut, donc, qu'améliorer et mettre en valeur le site, même si provisoirement la SDA souhaite conserver quelques mètres carrés pour y entreposer le sel en attendant qu'un autre terrain lui soit mis à disposition. Monsieur Noël Albin propose que la communauté de communes se porte acquéreur des surfaces disponibles en précisant qu'une démarche sera entreprise auprès du président du conseil général pour qu'elles soient cédées, si possible, au prix de l'euro symbolique.

Monsieur Pierre Donadey, après avoir souligné que le projet d'un aménagement global du plateau de la gare date de 2001, souhaite que cette acquisition puisse se concrétiser au meilleur prix. Il s'agit, ajoute-t-il, d'un secteur intercommunal par essence qu'il importe de valoriser, dans l'intérêt des jeunes et des familles mais également en vue de favoriser l'essor du canton.

Monsieur Jean-Claude Vallauri demande que dans le texte de la délibération figure explicitement le projet d'implantation d'une salle polyvalente sur ces 6 000 m².

Le président juge la formulation de la délibération proposée moins restrictive puisqu'elle fait état « d'une structure de garde multi accueil de 25 places ainsi que d'autres équipements publics », envisageant ainsi, outre la salle polyvalente, la réalisation de divers aménagements. Il rappelle, par ailleurs, que le conseil communautaire a délibéré en s'engageant à réaliser une salle polyvalente sur la commune de l'Escarène, en remplacement de celle initialement prévue dans la convention territoriale 2005/2009 signée avec le conseil général.

Monsieur Noël Albin souligne que le fait même d'acquérir le maximum de surface disponible témoigne de la volonté d'implanter plusieurs équipements publics communautaires. En tout état de cause, ce qui importe, aujourd'hui c'est d'être en mesure de lancer, d'ici la fin de l'année, le chantier de construction de la future crèche. Nous ne pouvons qu'être satisfaits, ajoute-t-il, de constater que la communauté de communes est en mesure aujourd'hui de concrétiser les projets que la commune souhaitent voir se réaliser.

Monsieur Noël Albin met, ensuite, aux voix, l'acquisition en question. La proposition est adoptée à l'unanimité.

■ Acquisition d'un local communautaire à l'Escarène

Monsieur Noël Albin informe le conseil que Monsieur Albert Barelli, propriétaire d'un local situé à L'Escarène, d'une superficie d'environ 60 m², propose de céder son bien à la communauté de communes au prix de 110 000 €.

Particulièrement bien situé au centre du chef lieu du canton de l'Escarène, ce local qui dispose de deux bureaux et d'une petite salle de réunion pourrait utilement servir aux actions communautaires, pour y organiser des séances de travail et des permanences notamment du service enfance et jeunesse.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

■ Evolution du projet de structure multi accueil à Blausasc

Monsieur Noël Albin indique que la question des accès devrait être résolue, les pourparlers que la commune de Blausasc mène avec les propriétaires étant en bonne voie. La modification du POS est également en cours et devrait être achevée d'ici la fin de l'été. Ainsi, toutes les conditions sont remplies pour permettre la réalisation de ce bâtiment sur la base d'un planning prévisionnel établi comme suit :

- Rendu de l'A.P.S. : 15 avril 2009
- Rendu de l'A.P.D. : 15 mai 2009
- Dépôt du Permis de Construire : 30 juin 2009
- Etablissement des DCE : 1^{er} octobre 2009
- Lancement des appels d'offres pour le marché de travaux : fin octobre 2009
- Rédaction des marchés de travaux : mi décembre 2009
- Démarrage des travaux : 1^{er} janvier 2010
- Livraison de l'ouvrage : 1^{er} trimestre 2011

Monsieur Noël Albin rappelle qu'il s'agit d'un investissement global de plus de trois millions d'euros pour les deux structures, la crèche au rez-de-chaussée, d'une capacité d'accueil de 35 enfants, à laquelle s'ajoutent des locaux pour le RAM, et, à l'étage, les bureaux de la communauté de communes. Il rappelle également que ce sera le premier équipement communautaire construit selon les exigences de hautes performances énergétiques et environnementales ce qui n'est pas sans incidence financière.

Marchés et travaux

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Maurice Lavagna.

■ Le point sur les travaux pour l'année 2009

Monsieur Maurice Lavagna souligne que les opérations programmées ont bien avancé même si quelque retard a été pris pour certaines d'entre elles.

Il fait état dans un premier temps des travaux entamés qui s'achèveront en 2009 :

- La Maison de la Musique et de la Danse à Contes, d'une superficie de 488 m², composée d'un rez-de-chaussée divisé en deux grandes unités, la partie musique avec six salles (ensemble, solfège, batterie, guitare, piano, violon), la partie danse avec deux salles de danse de 110 m² et 85 m², et d'une mezzanine technique qui servira à la fabrication et au rangement des costumes. L'inauguration de cet ouvrage remarquable au niveau architectural est prévue le 19 avril 2009 à 16h00. Dès le 3 mai, cet outil culturel destiné aux jeunes à la population du pays des Paillons ouvrira ses portes.
- Le stade de football à Drap, qui comprend une aire de jeux de 100m sur 60m, avec pelouse synthétique, permettant d'accueillir des équipes de niveau régional, un bâtiment préfabriqué de 145 m² dans lequel seront aménagés quatre vestiaires pour les joueurs, un vestiaire pour l'arbitre, un bureau et un toilette public accessible aux handicapés, des places de stationnement à côté des vestiaires. Ce projet avance lentement à cause de la nature du sol qui nécessite des études et des travaux initialement non prévus.
- L'aménagement de l'air de stockage des véhicules de collecte des déchets à Contes avec l'installation d'une cuve à gasoil d'une capacité de 10 000L, la mise en place d'un système de vidéosurveillance et l'installation de vestiaires préfabriqués.
- La réalisation d'une exploitation maraîchère à Contes, lieu dit « Le Crouzelier », sur un terrain plat, bien ensoleillé et disposant d'eau. Ce programme prévoit la construction d'un local agricole d'une superficie de 110 m², composé d'une serre, d'un atelier, d'un local à légumes avec chambre froide, d'un coin de vie (en utilisant le bâtiment déjà existant d'une superficie de 25 m²) et d'un bassin de rétention d'eau avec local technique. Un forage sera également effectué. Ces équipements seront ensuite loués à un agriculteur.
- La mise en sécurité de la route des Mortissons par des travaux de goudronnage sur 3150 ml et la pose de barrières de sécurité.
- La mise en sécurité de la route du Rémorian par la mise en œuvre de travaux de confortement de la falaise et du talus à proximité de la cascade au moyen d'une purge en partie sommitale, de la pose d'une barrière de protection de 40 m de classe 4 et de grillages.

Monsieur Maurice Lavagna poursuit avec un descriptif des travaux qui débuteront en 2009 :

- La structure multi accueil et le siège de la communauté de communes à Blausasc, soit 675 m² par niveau. Au rez-de-chaussée se situera la crèche composée de trois unités, celles des petits pour 10 places, celle des moyens pour 12 places et celle des grands pour 13 places, ainsi que le RAM composé d'une salle d'activités et d'un bureau. A l'étage, le siège de la communauté de communes comprendra six bureaux pour le personnel administratif, quatre bureaux pour le service enfance et jeunesse, deux bureaux pour les élus, deux salles de réunion (une pour les séances du bureau, et une pour les séances du conseil de 125 m²), des salles pour la reprographie et les archives. L'ensemble du bâtiment sera conçu avec l'objectif d'un ouvrage à énergie zéro.
- La structure multi accueil à L'Escarène, d'un seul niveau de 394 m² pour trois unités, celles des petits et des moyens sur la base de 8 places chacune, celle des grands sur la base de 9 places.
- La salle polyvalente à Berre les Alpes, d'une superficie de 320 m² avec 90 m² de services et 75 m² de balcon. Ce programme de travaux comprend également le réaménagement de l'esplanade des Tilleuls avec la création d'un accès aux véhicules autorisés et notamment aux personnes à mobilité réduite. Le permis de construire devrait être déposé sous peu.

A propos de ce projet, Monsieur Maurice Lavagna tient à renouveler ses remerciements à la commune de L'Escarène qui a accepté de rétrocéder sa place à la commune de Berre les Alpes.

Il poursuit en faisant état de deux opérations qui seront lancées en 2009 : la salle de spectacle à Contes et la salle polyvalente à Drap.

Monsieur Maurice Lavagna conclut en insistant sur le caractère structurant de ces investissements pour chaque commune comme pour l'ensemble du territoire communautaire puisqu'ils sont destinés à améliorer le cadre de vie et le quotidien de la population.

▪ Maison de la musique et de la danse : avenants au lot 5 (menuiserie, bois)

Monsieur Maurice Lavagna rappelle que la communauté de communes a passé des marchés de travaux dont le montant global s'élève à 791 454,65 € HT, pour la réalisation de la maison de la musique et de la danse à Contes.

Au cours de ce chantier, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux complémentaires qui font l'objet de deux avenants avec l'entreprise SARL Pin et fils, lot 5 (menuiserie, bois) : le premier d'un montant de 2 350 € HT pour la fourniture et la pose de blocs portes coupe feu isophoniques, le second d'un montant de 7 650 € HT correspondant au changement du parquet de la petite salle de danse.

Monsieur Maurice Lavagna propose d'autoriser le président à signer ces deux avenants qui portent à 26 350 € HT le montant du marché du lot 5. Le nouveau montant global du marché de travaux de la maison de la musique et de la danse s'élève à 801 454,75 € HT.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Aménagement du territoire : acquisition de parcelles de terrain à Chateauneuf Villevieille

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Edmond Mari qui fait état de la mise en vente de parcelles de terrain d'une superficie globale de 12 390 m², situées sur la commune de Chateauneuf Villevieille, sur le mont Macaron. Or, ces terrains, qui font partie du périmètre d'intervention du PIDAF, présentent de réels intérêts environnementaux au niveau de la protection contre les incendies, de la gestion des sources et des ruisseaux, de la préservation de la biodiversité et de l'activité pastorale.

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière signée avec la SAFER, indique Monsieur Edmond Mari, la communauté de communes a été informée de ce projet de vente. Après un avis favorable du bureau et en accord avec la commune de Chateauneuf Villevieille, il a été décidé de diligenter la SAFER pour préempter sur la base du prix demandé par le vendeur, soit 15 000 €.

Etant donné le secteur où se situent ces terrains, véritable territoire à enjeux soumis à des pressions foncières, étant donné leurs qualités environnementales qu'il convient de préserver, Monsieur Edmond Mari propose que la communauté de communes dépose une candidature auprès de la SAFER afin de se porter acquéreur des dits terrains au prix de 17 000 € HT, qui correspond au prix fixé par le vendeur augmenté des frais de dossier de la SAFER.

Monsieur Jean-Claude Vallauri explicite la position de la commune de L'Escarène, hostile à l'exercice du droit de préemption considéré comme une servitude publique au détriment des administrés. Même s'il peut être utile de contrôler la vente des terrains, ajoute-t-il, il n'est pas envisageable de tout acheter surtout en matière d'espaces naturels.

Monsieur Pierre Donadey conforte ces propos en indiquant qu'il ne voit pas d'intérêt à acquérir ces terrains. Qu'en serait-il si, demain, la propriétaire des 20 000 m² limitrophes, constitués de rocallles, se décidait à vendre ? Si ces terrains ont de la valeur au niveau pastoral, souligne Monsieur Pierre Donadey, il serait plus opportun de laisser un berger les acheter.

Monsieur Edmond Mari tient à préciser que le droit de préemption permet de mettre en oeuvre une veille foncière. Il ne s'agit pas de préempter sur toutes les ventes mais d'anticiper dans l'intérêt public, ce qui est le cas avec cette opération qui permettra de préserver les lieux pour que soient protégées leurs qualités environnementales.

Il met, ensuite aux voix la proposition de candidature auprès de la SAFER. Elle est adoptée par :

- pour : 39 voix

- contre : 3 voix : Messieurs Pierre Donadey, Jean-Claude Vallauri et Raphaël Simon

Avis sur les révisions simplifiées du POS de la commune de Blausasc

Le président passe la parole à Monsieur Edmond Mari qui indique que la communauté de communes doit se prononcer sur deux projets de révisions simplifiées du POS de Blausasc dans lesquelles des zones non constructibles sont ouvertes à l'urbanisation, ceux-ci devant être en cohérence avec les objectifs du SCoT en cours d'élaboration.

Le premier dossier se situe dans le secteur du Col Pelletier et concerne le développement du complexe sportif existant avec, entre autre, la construction d'un foyer, de vestiaires, d'une salle d'accueil des sportifs, d'un local gardien, d'une salle polyvalente, d'une piste d'athlétisme, d'un mini stade. Le second

dossier se situe dans le secteur du Cannet et concerne la réalisation de logements destinés à la mixité sociale, selon un projet d'habitat semi groupé.

Ces deux révisions simplifiées du POS de Blausasc étant conformes aux objectifs du projet d'aménagement durable du territoire communautaire, tant en matière d'équipements publics que d'habitat, Monsieur Edmond Mari propose de se prononcer favorablement et de donner un accord pour l'urbanisation des zones concernées.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Déchets ménagers : acquisition de terrains pour l'opération déchetterie : modification du prix d'achat des terrains Cecatto

Le président passe la parole à Monsieur Pierre-Charles Maria qui rappelle que le conseil a délibéré pour acquérir des parcelles de terrain appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude Ceccato, situées dans le secteur d'implantation de la future déchetterie. Or, les propriétaires ont fait savoir qu'ils souhaitaient modifier leurs offres ce qui a entraîné de nouvelles négociations aboutissant à une proposition de prix de 15,50 € /m², soit un total de 74 229,50 € pour l'ensemble des terrains.

Monsieur Pierre-Charles Maria, après avoir souligné l'importance de ces acquisitions indispensables à la réalisation de la future déchetterie communautaire, propose de réservé une suite favorable à cette nouvelle offre de prix.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Statuts de la communauté de communes : modification de la compétence « Crédit d'équipements culturels et sportifs »

Le président rappelle que le conseil communautaire avait délibéré pour modifier la compétence « Crédit et aménagement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Toutefois le préfet a demandé que soient apportées des précisions supplémentaires à la notion d'intérêt communautaire telle qu'elle était rédigée.

Le président propose de donner suite à cette demande en ajoutant deux critères à ceux déjà retenus. Ainsi, outre l'inscription dans les orientations de la charte de développement durable et le caractère structurant à l'échelle du territoire communautaire, ces équipements devront pallier l'insuffisance de ceux existants et avoir une capacité technique ou d'accueil qui concerne les populations d'au moins deux communes membres.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

La nouvelle rédaction de la compétence « Crédit et aménagement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » est la suivante :

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels et sportifs qui font partie d'un programme d'investissement décidé et engagé par la communauté de communes, correspondant aux objectifs inscrits dans la charte de développement durable du pays des Paillons et revêtant un caractère structurant à l'échelle du territoire communautaire.

Ces équipements devront répondre au deux critères suivants :

- pallier l'insuffisance des équipements existants
- avoir une capacité technique ou d'accueil qui concerne les populations d'au moins deux communes membres

Monsieur Pierre Donadey tient à souligner que le projet de création d'une salle polyvalente à l'Escarène s'inscrit pleinement dans cette définition, et rappelle que les infrastructures situées sur la commune, telles les écoles ou le gymnase, ont toujours été ouvertes aux communes avoisinantes.

Information sur les décisions prises par le bureau communautaire

Le président passe la parole à Monsieur Pierre Donadey qui fait état des décisions prises par le bureau.

1/ Lancement des avis d'appel public à concurrence pour la passation du marché de contrôle technique (CT), du marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) et du marché d'études géotechniques en vue de la réalisation d'une salle polyvalente à Berre les Alpes.

- 2/ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Jacques Piani pour la réalisation d'une exploitation maraîchère à Contes, lieudit Destey, sur la base d'un montant d'honoraires de 7 522,84 €, soit 8,5% du montant prévisionnel TTC des travaux estimé à 88 504 € (74 000 € HT).
- 3/ Attribution à l'entreprise Beiser Environnement du marché de fourniture relatif à l'acquisition d'une citerne à gasoil, pour un montant de 12 265,60 € HT
- 4/ Lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises pour la passation du marché à bon de commande de travaux d'aménagement des équipements communautaires, en appliquant une nouveau mode d'analyse des offres, les entreprises devant faire des propositions par rapport aux prix de prestations fournis par la communauté de communes.
- 5/ Déclaration de la consultation d'entreprises lancée pour la fourniture en vrac de gasoil comme étant infructueuse pour insuffisance d'offres.
- 6/ Lancement d'une consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre de la structure multi accueil de L'Escarène sur la base d'un coût prévisionnel global d'opération estimé à 1 100 000 € HT.
- 7/ Attribution du marché d'acquisition d'équipement des véhicules de collecte en système de géolocalisation à l'entreprise RTE Technologies sur la base des montants suivants :
- Lot 1 (système de géolocalisation) : acquisition et installation des boîtiers pour 434 € par unité, redevance de frais de fonctionnement pour 22 € mensuels par unité ;
 - Lot 2 (système d'alerte) : acquisition et mise en service des boîtiers pour 330 € par unité, redevance de frais de fonctionnement : 22 € mensuels par unité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00